

PROVINCE DU BRABANT WALLON
COMMUNE DE VILLERS-LA-VILLE



Villers-la-Ville

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL
AGENDA 21 Local
PARTIE 4 – STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT RURAL

RAPPORT FINAL

AVRIL 2024



DÉVELOPPEMENT RECHERCHE ENVIRONNEMENT ENERGIE ARCHITECTURE AMENAGEMENT MOBILITE

Atelier d'architecture DR(EA)²M
Place Communale, 28
6230 Pont-à-Celles

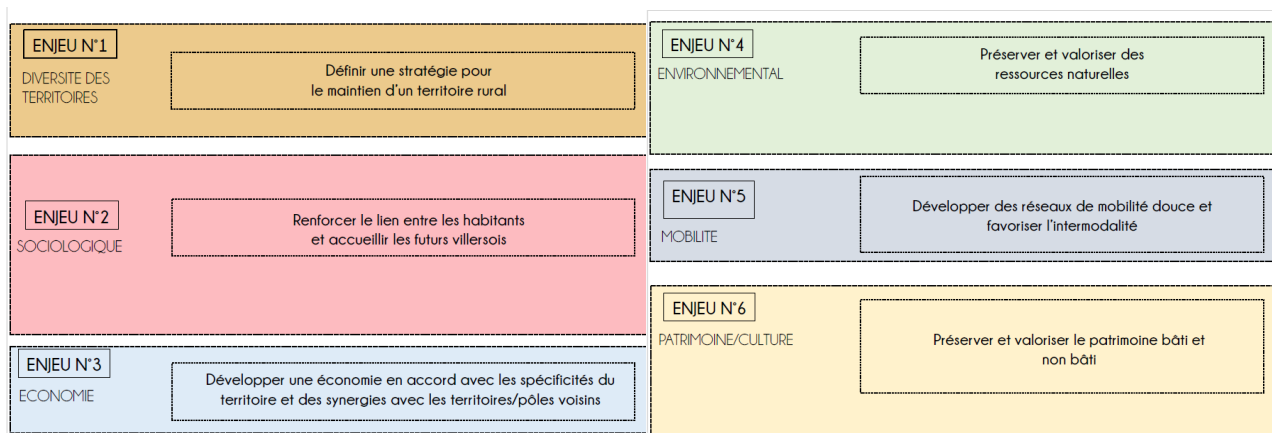
Table des matières

Introduction	3
1. Stratégie : 8 thématiques et 9 objectifs	4
2. Description des objectifs de développement.....	5
2.1. Thématique 1 : Environnement.....	5
2.2. Thématique 2 : Mobilité douce et alternative à la voiture	7
2.3. Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine.....	8
2.4. Thématique 4 : Lien social	10
2.5. Thématique 5 : Accès au logement	12
2.6. Thématique 6 : Diversité des territoires	13
2.7. Thématique 7 : Transition énergétique	14
2.8. Thématique 8 : Économie	15
3. Évaluation au regard des principes du développement durable	18
3.1. Introduction	18
3.2. Stratégie Wallonne de Développement Durable.....	19
3.3. Évaluation de la stratégie du PCDR	22

INTRODUCTION

Le présent rapport décrit la stratégie opérationnelle du PCDR qui a servi à définir les projets que la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) souhaite réaliser pour les 10 années à venir. L'élaboration de cette stratégie s'est déroulée en trois étapes.

Premièrement, six enjeux ont été identifiés sur base de l'analyse conjointe de la situation socio-économique du territoire de Villers-la-Ville, des résultats de la participation de la population et d'une prise en compte de toutes les politiques et évolutions futures externes (Etat fédéral, Région, Union européenne, SRWT, marché privé...) qui pourront avoir un impact sur le territoire communal. Ces enjeux constituent autant de leviers sur lesquels Villers-la-Ville pourrait agir soit pour renforcer des dynamiques positives déjà en marche sur le territoire, soit pour améliorer des situations identifiées comme problématiques et qui devraient être améliorées. Le PCDR peut donc être un des outils utilisés pour y faire face.



La deuxième étape a dès lors consisté en un travail d'identification de tous les enjeux dans la Commune susceptibles de pouvoir être traduits en objectifs du PCDR. Pour ce faire, plusieurs critères de sélection ont été utilisés :

- le niveau d'adhésion aux enjeux lors des consultations citoyennes et thématiques ;
- l'existence ou non d'autres outils/programmes permettant de répondre plus adéquatement à l'enjeu en question ;
- le nombre d'idées de projets déjà proposés par enjeu et susceptibles de pouvoir être mis en œuvre par le PCDR.

Enfin, une proposition de stratégie a été discutée et validée en CLDR. Lors de cette étape, les membres de la CLDR ont eu l'occasion de donner leur avis sur les différents enjeux du diagnostic partagé, ainsi que de proposer des idées d'objectifs et de projets. Cette stratégie définit également les effets multiplicateurs attendus ainsi que des indicateurs qui permettent de s'assurer de l'atteinte de résultats.

De plus, lors de la phase spécifique d'idéation des projets (événement « Hackaton », appel à idées en ligne ouvert à tous les citoyens et brainstorming d'idées avec la CLDR), les résultats en termes de proposition de projets ont été analysés sous le regard de la concordance avec la stratégie de développement. La finalité était de vérifier la pertinence des objectifs du PCDR en vérifiant leur adéquation ou non avec la stratégie (enjeux et objectifs).

Les résultats de ces réflexions sont expliqués dans la partie « participation » du PCDR.

1. STRATEGIE : 8 THEMATIQUES ET 9 OBJECTIFS

Thématique 1 Environnement	<u>Objectif 1.1</u> : Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité
Thématique 2 Mobilité douce et alternative à la voiture	<u>Objectif 2.1</u> : Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité
Thématique 3 Tourisme et valorisation du patrimoine	<u>Objectif 3.1</u> : Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel
	<u>Objectif 3.2</u> : Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville
Thématique 4 Lien social	<u>Objectif 4.1</u> : Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population
Thématique 5 Accès au logement	<u>Objectif 5.1</u> : Assurer l'accès au logement pour tous en innovant et en renforçant l'habitat autour des lieux centraux
Thématique 6 Diversité des territoires	<u>Objectif 6.1</u> : Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux.
Thématique 7 Transition énergétique	<u>Objectif 7.1</u> : Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique
Thématique 8 Économie	<u>Objectif 8.1</u> : Dynamiser l'économie locale par le soutien au commerce et à l'HORECA et la valorisation de l'agriculture, en accord avec les spécificités du territoire

2. DESCRIPTION DES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

2.1. Thématique 1 : Environnement

Cette thématique regroupe un objectif visant à préserver le maillage écologique et les ressources naturelles de la Commune et à réduire les émissions et impacts de pollutions diverses sur le territoire. Les problématiques liées aux espaces naturels ainsi qu'au réseau hydrographique et à la qualité de l'environnement doivent être abordées.

2.1.1. Objectif 1.1 : Préserver et valoriser les ressources naturelles et la biodiversité

La Commune de Villers-la-Ville est occupée par des surfaces boisées à hauteur de 19,2 % du territoire¹ et comprend une part importante de zones Natura 2000 (8,1 % du territoire²) et de Sites de Grand Intérêt Biologique. En outre, la Commune abrite de nombreuses espèces, dont des Espèces d'Intérêt Communautaire, notamment des castors, et des espèces protégées, reflétant de la haute biodiversité du territoire. Ces différents espaces naturels et la diversité des paysages présents sur la Commune représentent également une opportunité de développement touristique importante. La vallée de la Thyle, site Natura 2000 traversant la Commune, abrite une faune et une flore spécifiques aux milieux rivulaires. La gestion et l'épuration des eaux usées, effectuées à 95 % par la Commune, contribuent à maintenir une certaine qualité de l'eau dans le réseau hydrographique.

Cependant, la localisation de Villers-la-Ville par rapport à Bruxelles et aux pôles régionaux induit une forte pression sur les zones non urbanisées, mettant en péril le rôle de celles-ci dans le maillage vert de la Commune et menaçant leur intérêt paysager, mais augmentant aussi les problématiques de ruissellement des eaux pluviales, étroitement liées à l'imperméabilisation des terres. Par ailleurs, la Commune rencontre des difficultés majeures en matière d'écoulement des eaux dans ses cours d'eau, notamment en raison des barrages construits par les castors le long de la Thyle et du Gentilsart.

Les épisodes pluvieux exceptionnels des dernières années ont mis en lumière des défis en matière de gestion hydrologique. Depuis les inondations de 2008, d'importants efforts ont été déployés pour adresser ces problèmes. En collaboration avec les autorités provinciales, les zones à risque ont été identifiées et marquées. Des investissements considérables ont été réalisés pour améliorer la gestion des eaux de ruissellement, avec des travaux d'amélioration planifiés chaque année. Notamment, la Province du Brabant wallon a réalisé d'importants travaux relatifs à la gestion des crues sur le ruisseau Gentilsart avec la construction d'un bassin d'orage, qui permet de limiter très fortement le risque d'inondations dans le centre de Villers-la-Ville. En outre, des travaux pour l'aménagement d'une Zone d'Ecrêtement des Crues (ZEC) devraient débuter en 2025 à proximité du Moulin d'Hollers. Ces ouvrages présentent par ailleurs un potentiel important en termes de biodiversité, pour peu que des mesures d'aménagement appropriées soient mises en œuvre.³

De plus, une amélioration de la problématique de l'eau et du ruissellement serait aussi bénéfique pour la qualité de l'eau des cours d'eau. Mis à part l'objectif zéro déchet qui apparaît comme une évolution presque inéluctable dans le futur, la Commune doit également faire face à d'autres pressions sur l'environnement (pollution de l'air, pollution lumineuse, pression de l'agriculture, pollution des rivières, etc.). Il est important de prendre en compte les changements en cours, notamment la transition vers un parc automobile électrifié. Ces évolutions peuvent contribuer à atténuer ces pressions environnementales et à améliorer la qualité de vie à Villers-la-Ville.

¹ IWEPS – Territoire : Occupation du sol - 2018

² IWEPS – Environnement : Natura 2000 - 2018

³ Fédération Parcs naturels de Wallonie - GESTION HYDRAULIQUE ET BIODIVERSITÉ, UN PARI GAGNÉ ! - https://www.parcsnaturelsdewallonie.be/wp-content/uploads/2019/06/projets_parc_naturels_2017_web-9.pdf

L'objectif vise donc à l'amélioration continue de la stratégie existante pour la gestion des eaux pluviales, en identifiant les points où des améliorations restent nécessaires/possibles, à développer la biodiversité et le paysage en préservant le maillage vert déjà présent et en le renforçant à des lieux stratégiques, tout en s'attachant à réduire les déchets et atténuer les différentes formes de pollution pour améliorer la qualité de vie à Villers-la-Ville.

Cela passera par des actions menées auprès des habitants et sur des propriétés publiques, via un dialogue avec les agriculteurs qui sont de plus en plus nombreux à mettre en place des pratiques respectueuses de la nature ainsi que par une bonne gestion de l'urbanisation. Les actions devront aussi conscientiser, sensibiliser et responsabiliser la population à l'utilisation de produits plus respectueux pour l'environnement dans les jardins privés.

La sensibilisation de la population à la pollution liée au rejet de déchets aux abords des champs (source de pollution non négligeable dans nos campagnes laissant les agriculteurs démunis face à l'ampleur du phénomène) devra être maintenue et renforcée, et ce, tant pour le respect de l'environnement que pour le respect de la santé des animaux en pâturage (En 2022, 3.000 bovins ont été victimes des cannettes et objets métalliques jetés aux abords de prairies).

Effets multiplicateurs attendus :

- valorisation paysagère et écologique des ruisseaux ;
- diminution de l'impact de phénomènes pluvieux plus importants (inondations) ;
- extension de la biodiversité ;
- amélioration du cadre de vie ;
- développement d'activités de « tourisme vert/nature » ;
- diminution des projets d'urbanisation dans le but de préserver les paysages ;
- diminution de la pollution (air, eau, bruit, etc.) ;
- amélioration de la qualité de vie.

Listing de projets du PCDR qui permettront d'avoir directement un impact sur la réalisation de l'objectif de la stratégie de développement :

- FP 1.6 - Développer et coordonner des actions en faveur de la diminution des déchets et leur revalorisation
- FP 1.8 - Aménager la place de Marbisoux de manière conviviale en y intégrant la biodiversité
- FP 2.1 - Promouvoir les pratiques de gestion naturelle et écologique des jardins publics et privés
- FP 2.3 - Renforcer la gestion des eaux de ruissellement
- FP 2.4 - Réaménager la place de Tilly en y intégrant la biodiversité et la fonction conviviale
- FP 2.5 - Aménager un parc public à la cure de Sart-Dames-Avelines
- FP 2.6 - Intégrer la biodiversité dans les espaces publics existants
- FP 2.8 - Préserver la faune nocturne, favoriser la biodiversité notamment pour les chauves-souris
- FP 3.3 - Renforcer le maillage écologique et la biodiversité par des plantations
- FP 3.8 - Transformer la plaine de sports de Sart-Dames-Avelines en espace public convivial intégrant la biodiversité
- FP 3.9 - Revitaliser les écosystèmes humides de vallées

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- évolution du nombre d'espèces végétales et animales, notamment les oiseaux et les espèces nocturnes (1 nouvelle espèce observée en plus chaque année) ;
- évolution de la surface dédiée aux espaces verts (1 nouvel espace public accueillant la biodiversité par an) ;
- augmentation du nombre de jardins privés inscrits dans le Réseau Nature de Natagora (5 jardins inscrits par an) ;
- augmentation de la Performance Énergétique des Bâtiments (augmentation du PEB moyen de la Commune) ;
- réduction de la quantité annuelle de déchets par habitant (diminution de 2 kg/an/habitant) ;

2.2. Thématique 2 : Mobilité douce et alternative à la voiture

2.2.1. Objectif 2.1 : Développer des réseaux de mobilité active et favoriser l'intermodalité

La Commune de Villers-la-Ville bénéficie de l'accès au réseau ferroviaire reliant Ottignies à Charleroi, et de lignes TEC sur l'ensemble de la Commune assurant la liaison entre Namur et Nivelles. Néanmoins, une plus faible fréquence de ces modes de transport le week-end est à déplorer, laissant alors peu d'alternatives à l'utilisation de la voiture. De plus, bien qu'une amélioration a été notée ces dernières années, le réseau cyclable et piéton peut encore être développé et mieux sécurisé à l'échelle de la Commune, avec encore plus de connexions intracommunales et vers les Communes voisines. Il arrive également que l'utilisation du vélo soit limitée due à l'absence de stationnement pour ceux-ci près des arrêts de train et de bus. Il est important de prendre en compte que la météo, la santé ou l'âge de la population peut aussi être un frein à l'utilisation du vélo.

L'amélioration des réseaux de mobilité active et des possibilités d'intermodalité est pourtant nécessaire dans la perspective d'une réduction des gaz à effet de serre d'ici 2030, et au vu de l'engouement qu'il y a pour l'usage plus quotidien du vélo partout en Wallonie, lié notamment à l'avènement du vélo électrique. En parallèle, l'ancrage du télétravail chez nombre de travailleurs leur a libéré du temps qu'ils n'hésitent pas à mettre à profit pour faire leurs autres trajets à vélo.

Bien que le trafic soit assez fluide à l'échelle communale, certains carrefours de la N93 et N275 causent des problèmes de sécurité/trafic aux heures de pointe⁴. Parallèlement, les citoyens ont pointé une circulation problématique au niveau de l'Abbaye de Villers-la-Ville lors des gros événements organisés par l'Abbaye et parfois aux heures de pointe.

L'objectif est donc d'identifier les différents tronçons aménageables, d'en étudier leur faisabilité technique et ensuite, d'en programmer leur réalisation. Les aménagements pourront également concerner la création/rénovation de voies existantes ainsi que des travaux de sécurisation, de signalisation ou encore d'éclairage.

Cet objectif permettra de mettre en valeur le patrimoine naturel de la Commune en favorisant les déplacements doux, offrant ainsi une immersion unique et enrichissante dans la diversité biologique et les paysages locaux.

Cet objectif permettra de mettre en valeur le patrimoine naturel de la Commune (les modes de déplacement actifs permettant, en général, de mieux profiter du cadre naturel), et ainsi de devenir un atout supplémentaire pour le développement touristique de la Commune (par le développement du tourisme vert).

Effets multiplicateurs attendus :

- amélioration de la qualité de vie ;
- augmentation du nombre d'usagers lents ;
- réduction du trafic automobile ;
- réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- impacts positifs en termes de santé publique (qualité de l'air et sécurité lors des déplacements).

Listing de projets du PCDR qui permettront d'avoir directement un impact sur la réalisation de l'objectif de la stratégie de développement :

- FP 1.7 - Créer et publier des cartes d'itinéraires vélos et piétons utilitaires, sécurisés et balisés

⁴ Traject – PCM de Villers-la-Ville, Phase 1 : Diagnostic de la situation existante – p76.

- FP 1.10 - Aménager un tronçon cyclo-piéton en vue de compléter et sécuriser le réseau existant sur la N93 depuis Sart-Dames-Avelines vers les 4 Bras
- FP 1.11 - Aménager/baliser le lien piétons-modes actifs entre l'Abbaye à la gare et le centre de Villers-la-Ville
- FP 3.1 - Faciliter les travaux de modification du lien piéton entre les arches de l'Abbaye et le Chalet de la Forêt en vue de le rendre plus confortable et sécurisé
- FP 3.10 - Compléter le réseau de mobilité active avec des tronçons cyclo-piétons

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- évolution du nombre de connexions modes doux entre les villages (1 par an);
- mise à disposition des données cartographiques actualisées du réseau de mobilité active (1 outil cartographique créé) ;
- Suivi de l'évolution du nombre d'accidents de la route impliquant des automobilistes et des cyclo-piétons (réduction annuelle de 10 %).
- Amélioration du lien modes doux entre l'Abbaye et le centre de Villers-la-Ville (1 liaison créée à l'issue du PCDR).

2.3. Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine

Cette thématique reprend deux objectifs visant à améliorer l'attrait touristique et culturel de la Commune, ainsi qu'à mettre en valeur son riche patrimoine culturel, historique et folklorique. L'Abbaye de Villers-la-Ville, vieille de plusieurs siècles, les paysages diversifiés et les nombreux bâtiments inscrits à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel sont de réels atouts pour un développement touristique et culturel pour l'ensemble de l'entité.

2.3.1. Objectif 3.1 : Préserver et valoriser le patrimoine bâti, non bâti et culturel

L'Abbaye et ses jardins constituent une attraction majeure dans la Commune, qui possède néanmoins de nombreux autres atouts patrimoniaux pouvant être valorisés. Outre les paysages attractifs pour le tourisme vert, il y a également 164 bâtiments inscrits à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC) sur le territoire de la Commune. De plus, cela fait maintenant 50 ans que le Carnaval de Villers a lieu chaque année.

La Commune présente donc une offre touristique et culturelle diversifiée, qui est cependant sous la pression de plusieurs éléments, et qui nécessite une attention particulière pour assurer la conservation et la valorisation du patrimoine. La dégradation progressive du patrimoine ancien (IPIC) notamment due à un manque de rénovation et la pression foncière exercée par l'aire métropolitaine de Bruxelles (amenant à de nouvelles constructions) mettent en péril la valeur patrimoniale sur la Commune, où les vieilles constructions s'effacent au profit du bâti contemporain. Malgré le passage des GR 126 et GRP 127 et la présence de nombreux sentiers sur la Commune, il subsiste une opportunité de développer le tourisme vert à Villers-la-Ville. Il est important aux yeux des citoyens de continuer à entretenir les chemins et sentiers pour qu'ils restent praticables par tous et permettent d'améliorer la circulation piétonne et cyclable sur le territoire communal en valorisant le patrimoine.

Effets multiplicateurs attendus :

- développement du tourisme d'un jour toute l'année ;
- développement d'activités de tourisme vert ;
- redécouverte de la diversité du patrimoine naturel local par les citoyens ;
- préservation du patrimoine historique de la Commune.

Listing de projets du PCDR qui permettront d'avoir directement un impact sur la réalisation de l'objectif de la stratégie de développement :

- FP 1.2 - Création d'une maison multiservices à Sart-Dames-Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal

- FP 1.4 - Transformer l'ancienne cure de Sart-Dames-Avelines en logements intergénérationnels
- FP 1.5 - Création d'une Maison Multiservices et de ses abords dans le Bâtiment Jules Tarlier à Villers-la-Ville
- FP 3.6 - Faciliter le projet de rénovation du Syndicat d'Initiative (SI) dans un plan stratégique global de l'Abbaye et créer des synergies / mutualisation entre les services de l'Abbaye et du SI
- FP 3.9 - Revitaliser les écosystèmes humides de vallées
- FP 3.11 - Création d'un Tiers Lieu Rural dans la Ferme de l'Abbaye

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- évolution du nombre de bâtiments inscrits à l'IPIC (petite augmentation ou nombre constant) ;
- évolution du nombre de bâtiments patrimoniaux valorisés (5 à la fin du PCDR)

2.3.2. Objectif 3.2 : Dynamiser le tourisme, la culture et les loisirs dans l'entité de Villers-la-Ville

Vieille de 900 ans, l'Abbaye de Villers-la-Ville constitue une attraction touristique majeure, mais son prestige peut parfois éclipser le reste du riche patrimoine local. Les grands événements culturels organisés autour de l'Abbaye ont une portée régionale, mais révèlent aussi le besoin d'autres offres culturelles locales, actuellement limitées. L'objectif est de capitaliser sur cet attrait de l'Abbaye pour promouvoir le tourisme communal et développer une offre culturelle diversifiée.

Parallèlement, les citoyens sont demandeurs de renforcer l'offre au niveau sportif, de loisirs et surtout culturelle. Bien qu'il existe un nombre important de clubs, d'infrastructures sportives et d'activités organisées dans la Commune, les consultations citoyennes ont relevé qu'il faudrait faciliter l'accès au complexe sportif à pied, à vélo et en transport en commun ; créer des aires de détente plus variées (pétanque, appareils de gymnastique en extérieur...) ; aménager ou rendre certains espaces publics plus conviviaux et y ajouter du mobilier urbain (Sart-Dames-Avelines, Marbaix, le long des sentiers...), ce qui permet de recréer des liens sociaux entre les habitants. Enfin, les villersois ont marqué un intérêt certain afin de voir l'offre culturelle élargie notamment par la création d'un espace socio-culturel dans une salle ou un espace culturel (autre que l'Abbaye de Villers-la-Ville).

Enfin, le développement des attractions touristiques et des activités de tourisme vert permet d'augmenter la demande touristique de moyen séjour avec une répercussion positive sur l'horeca. L'offre Horeca est suffisante mais pourrait être plus diversifiée. Encourager/dynamiser l'horeca dans les villages de Tilly et Mellery (foodtucks, camping à la ferme avec vente/dégustation de produits sur place...). L'accueil des touristes est, insuffisant dû à un manque d'établissements (hôtels, gîtes, chambres d'hôtes...) sur le territoire. L'implantation de nouveaux établissements horeca (hôtels, restaurants) pourrait permettre d'équilibrer l'offre au sein du territoire et de compléter l'offre autour de l'Abbaye. Le développement du tourisme vert participe au développement de nouvelles offres touristiques (axées sur le moyen séjour), ce qui permet aux établissements horeca de valoriser le patrimoine local. Les clients étant parfois à la recherche d'expériences plus originales et authentiques (d'après le diagnostic partagé), l'amélioration et la diversification de l'offre semblent d'autant plus pertinentes.

Effets multiplicateurs attendus :

- développement de l'offre culturelle locale ;
- développement des activités de loisirs, extérieurs comme intérieurs ;
- valorisation du patrimoine communal ;
- développement du tourisme autour de l'Abbaye et dans la Commune ;
- développement du tourisme de moyen séjour ;
- création de points de rencontre pour les habitants ;
- impact positif sur l'horeca tout au long de l'année ;
- diversification de l'offre horeca.

Listing de projets du PCDR qui permettront d'avoir directement un impact sur la réalisation de l'objectif de la stratégie de développement :

- FP 1.1 - Améliorer le réseau de promenades par l'implantation d'aires de repos et de panneaux didactiques sur six sites définis
- FP 1.11 - Aménager/baliser le lien piétons-modes actifs entre l'Abbaye à la gare et le centre de Villers-la-Ville
- FP 2.2 - Promotion de l'HORECA dans les villages avec valorisation des produits locaux, soutien à ceux déjà installés ainsi qu'à l'installation de nouveaux
- FP 2.7 - Créer une aire de bivouac
- FP 3.6 - Faciliter le projet de rénovation du Syndicat d'Initiative (SI) dans un plan stratégique global de l'Abbaye et créer des synergies / mutualisation entre les services de l'Abbaye et du SI
- FP 3.7 - Créer un espace culturel de proximité diversifié complémentaire à celui de l'Abbaye
- FP 3.10 - Compléter le réseau de mobilité active avec des tronçons cyclo-piétons

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- évolution de l'offre culturelle (1 nouvelle activité culturelle par an) ;
- nombre d'espaces culturels de proximité créés (1 espace à l'issue du PCDR) ;
- évolution du nombre d'aires de repos (6 à l'issue du PCDR) ;
- évolution du nombre de balades balisées (1 balade balisée par an) ;
- évolution du nombre d'aires de bivouac (1 en fin de PCDR).

2.4. Thématique 4 : Lien social

L'objectif lié à cette thématique est de promouvoir et d'améliorer la convivialité et les liens sociaux dans tous les villages de la région. Tout d'abord en mettant l'accent sur la création d'espaces publics de qualité mais également en développant d'autres infrastructures favorisant les rencontres, le sport ainsi que l'inclusion de tous les groupes d'âge au sein de la Commune, et ce, afin de renforcer les services offerts à la population.

2.4.1. Objectif 4.1 : Renforcer les liens entre les Villersois et améliorer les services à la population

La dynamique associative est très présente et diversifiée à Villers-la-Ville. Cependant, les habitants aimeraient des infrastructures supplémentaires adaptées à leurs besoins, pouvant accueillir les nombreuses associations, projets, et permettant de développer la culture.

Certaines associations locales ont fait état d'un manque de soutien, de promotion, de subvention alors que des subventions existent, que des panneaux d'affichage sont disponibles gratuitement... Ce constat des consultations citoyennes nécessite d'accroître la communication afin de mieux informer les asbl sur les possibilités qui s'offrent à elles.

Une attention particulière aux acteurs des milieux associatifs et socio-culturels est à prévoir, par exemple lors de l'aménagement des bâtiments qui seront rénovés. Des pistes pourraient être étudiées comme la collaboration avec les villages voisins, la création d'un espace culturel... Cela apporterait une réponse aux demandes formulées pendant les consultations citoyennes.

La population a aussi mis en avant qu'elle aimerait plus de lieux de convivialité ainsi que des centralités villageoises à Mellery et Tilly permettant de se rassembler, de créer du lien social (parcs, terrains de pétanque...). Elle a également émis le souhait que la place de Marbais soit rénovée.

En outre, d'importantes évolutions sociétales sont à venir (vieillesse de la population, croissance démographique...) et doivent être prises en compte en adaptant l'offre de services à la population. L'évolution de l'offre de services doit aussi intégrer la morphologie du territoire en tenant compte de

la répartition des commerces et services dans les différents villages de la Commune de Villers-la-Ville, où l'offre peut varier mais sans grandes disparités.

De plus, la numérisation en cours de l'économie amplifie le phénomène de disparition des services physiques et des commerces. Postes, bibliothèques, médiathèques, pharmacies ou encore cabinets médicaux peuvent parfois voir leur offre « physique » réduite ou supprimée au profit de services en ligne. Bien que ce phénomène ne semble pas encore visible dans la Commune, cette menace ne peut pas être ignorée.

Il est également important d'avoir des services adaptés aux besoins de chaque tranche de la population, à savoir :

- les jeunes (pas d'enseignement secondaire, manque de locaux scouts notamment, car ils nécessitent d'être rénovés, mouvements de jeunesse surchargés) ;
- les jeunes ménages (manque de plaines de jeux adaptées aux jeunes enfants et de crèches, écoles à plus de 3 km du centre de Mellery) ;
- les seniors (faible capacité en maison de repos sur l'entité, lieux difficiles d'accès).

L'objectif vise donc à créer ou rénover des lieux favorisant les rencontres entre les habitants, proposant des activités conviviales, de loisirs, culturelles, sportives ainsi que des services accessibles à toute la population. Cet objectif aura également pour effet d'augmenter la cohésion entre les habitants des villages, de proposer des activités de rassemblement et ainsi, de réduire l'effet d'ortoir qui peut apparaître dans certains villages.

Effets multiplicateurs attendus :

- maintien de la dynamique associative ;
- renforcement de la cohésion sociale ;
- dynamisation de la vie de quartier ;
- dynamisation de l'offre culturelle, sportive et associative ;
- renforcement de l'attractivité des villages ;
- réouverture de commerces dans les centres villageois.

Listing de projets du PCDR qui permettront d'avoir directement un impact sur la réalisation de l'objectif de la stratégie de développement :

- FP 1.2 - Création d'une maison multiservices à Sart-Dames-Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal
- FP 1.5 - Création d'une Maison Multiservices et de ses abords dans le Bâtiment Jules Tarlier à Villers-la-Ville
- FP 1.8 - Aménager la place de Marbisoux de manière conviviale en y intégrant la biodiversité
- FP 2.4 - Réaménager la place de Tilly en y intégrant la biodiversité et la fonction conviviale
- FP 2.5 - Aménager un parc public à la cure de Sart-Dames-Avelines
- FP 2.9 - Renforcer les liens et le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens - Soutenir et valoriser les agriculteurs Villersois
- FP 3.7 - Créer un espace culturel de proximité diversifié complémentaire à celui de l'Abbaye
- FP 3.8 - Transformer la plaine des sports de Sart-Dames-Avelines en espace public convivial intégrant la biodiversité
- FP 3.11 - Création d'un Tiers Lieu Rural dans la Ferme de l'Abbaye
- FP 3.13 - Création d'une Maison de village et de ses abords à Tilly

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- nombre d'espaces de convivialité créés ou rénovés (7 à l'issue du PCDR) ;
- utilisation des salles communales prévues pour les activités associatives/culturelles/communautaires (occupation au minimum 50 % du temps) ;
- diversité de services proposés (enquête avec 80 % de satisfaction).

2.5. Thématique 5 : Accès au logement

Cette thématique vise à anticiper les changements sociétaux significatifs qui se profilent (tels que le vieillissement de la population et la croissance démographique) en adaptant l'offre des logements pour répondre aux besoins de la population. De plus, cette évolution de l'offre de logements doit prendre en considération la structure géographique du territoire, marquée par une expansion urbaine le long des grands axes et un abandon progressif des centres villageois. Il est également intéressant d'intégrer des pratiques de Smart City/Rurality pour proposer des solutions innovantes.

2.5.1. Objectif 5.1 : Assurer l'accès au logement pour tous en innovant et en renforçant l'habitat autour des lieux centraux

L'évolution de la typologie des ménages (augmentation des personnes âgées et réduction de la taille des ménages) amène des spécificités à la problématique du logement et des services à Villers-la-Ville. En effet, on peut noter un isolement de plus en plus fréquent des personnes âgées, qui peuvent avoir du mal à rester vivre dans leur village si l'offre en logements et services n'y est pas adaptée. Et à l'inverse, les jeunes ménages ont de plus en plus de difficulté à venir s'y installer au vu de la croissance du prix des logements.

De plus, avec la pression foncière et le solde migratoire dans la Commune, l'étalement urbain est un phénomène croissant, où une forme de conurbation entre Marbais et Tilly commence à se manifester. Il est ainsi nécessaire d'agir sur l'amélioration de la qualité des espaces verts et des espaces publics (Sart-Dames-Avelines, Mellery, Tilly et Marbais ont été mis en évidence par les citoyens) pour favoriser la cohésion et la dynamique sociale et donc, encourager l'installation de nouveaux commerces et services. Ceci permettrait de redonner une attractivité autour des lieux centraux dans les villages et d'ainsi renforcer l'habitat dans ces zones.

L'objectif vise donc à proposer des projets et des logements intergénérationnels, rassemblant ainsi diverses classes d'âge autour d'une offre adaptée et favorisant la cohésion sociale. Cela permet non seulement à une diversité de personnes de vivre dans les villages de Villers-la-Ville, mais aussi de rassembler les citoyens autour de projets communs, renforçant ainsi le lien social et la convivialité.

Dans cette optique, l'objectif cherche également à marquer la centralité de chaque village par une rénovation de son espace public, une végétalisation accrue, ou encore l'installation de nouveaux équipements tels que des plaines de jeux, des tables et des bancs, ainsi que des panneaux didactiques.

Effets multiplicateurs attendus :

- amélioration de la qualité des logements ;
- maintien de services et commerces dans les villages ;
- installation de nouveaux commerces et services ;
- pérennité des écoles dans les villages ;
- renforcement de la cohésion sociale ;
- développement des activités citoyennes et villageoises ;
- nouvel attrait touristique.

Listing de projets du PCDR qui permettront d'avoir directement un impact sur la réalisation de l'objectif de la stratégie de développement :

- FP 1.3 - Elaboration d'un Schéma de Développement communal (SDC)
- FP 1.4 - Transformer l'ancienne cure de Sart-Dames-Avelines en logements intergénérationnels

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- nombre de logements intergénérationnels créés (3 logements créés en fin de PCDR) ;
- nombre de Schéma de Développement Communal (SDC) créé (1 en fin de PCDR).

2.6. Thématique 6 : Diversité des territoires

Commune semi-rurale, Villers-la-Ville se distingue par son association de surfaces boisées et agricoles, entrecoupées de zones plus urbanisées. Dû à la pression foncière causée par la métropole bruxelloise et la proximité des pôles de Nivelles, Charleroi et Louvain-la-Neuve, une augmentation de l'urbanisation se produit dans les villages, causant une transformation dans l'identité traditionnellement rurale de la Commune.

Face à cette évolution, un objectif principal se démarque, visant à préserver l'équilibre entre les espaces naturels, l'agriculture traditionnelle et l'urbanisation, afin de garantir un avenir durable pour la Commune tout en préservant son caractère unique.

2.6.1. Objectif 6.1 : Préserver l'identité rurale et renforcer le rôle de l'agriculture locale dans le façonnement des paysages ruraux.

Villers-la-Ville est une Commune possédant une identité rurale importante, mais l'évolution de certains villages mène à l'apparition de « villages dortoirs », entraînant un sentiment de perte de cette identité. La croissance démographique de la Commune est principalement due au solde migratoire positif, signifiant que le territoire doit faire place à de nouvelles habitations, entraînant une hausse de l'urbanisation. On peut ainsi constater une augmentation de la part des terres urbanisées au cours des dernières années, au profit des terres non urbanisées.

Pourtant, la diversité de sols et de reliefs et la présence de producteurs locaux (maraîchers...), font de Villers-la-Ville une Commune avec une identité rurale marquée. L'entité possède également des atouts de base pour favoriser une bonne diversification agricole permettant ainsi la production d'une réelle valeur ajoutée pour ses produits locaux et le développement de circuits courts. Par ailleurs, sa localisation par rapport aux pôles urbains environnants en fait une localité idéale pour le développement de ceintures alimentaires de ces villes, représentant une réelle opportunité pour soutenir la diversification agricole locale.

La diversification des cultures permettrait également d'augmenter la qualité de l'environnement (introduction de haies bocagères) et de préserver la qualité paysagère de l'entité communale.

Cet objectif vise donc à identifier les meilleurs outils à mettre en place et à améliorer les procédures existantes afin de préserver l'identité rurale de la Commune et gérer son développement urbain de manière à protéger au mieux l'environnement autour des zones construites.

Effets multiplicateurs attendus :

- meilleure intégration des projets dans leur environnement
- réduction de l'étalement urbain ;
- valorisation de l'activité agricole en circuit-court ;
- renforcement du dialogue agriculteurs-citoyens ;
- amélioration du maillage écologique.

Listing de projets du PCDR qui permettront d'avoir directement un impact sur la réalisation de l'objectif de la stratégie de développement :

- FP 1.1 - Améliorer le réseau de promenades par l'implantation d'aires de repos et de panneaux didactiques sur six sites définis
- FP 1.3 - Elaboration d'un Schéma de Développement communal (SDC)
- FP 2.1 - Promouvoir les pratiques de gestion naturelle et écologique des jardins publics et privés
- FP 2.2 - Promotion de l'HORECA dans les villages avec valorisation des produits locaux, soutien à ceux déjà installés ainsi qu'à l'installation de nouveaux
- FP 2.9 – Renforcer les liens et le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens – Soutenir et valoriser les agriculteurs villersois
- FP 3.3 - Renforcer le maillage écologique et la biodiversité par des plantations

- FP 3.9 - Revitaliser les écosystèmes humides de vallées

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- nombre d'outils d'aménagement du territoire (1 à l'échelle communale) ;
- nombre de permis octroyés (rénovations et constructions nouvelles) (égal à la moyenne annuelle de croissance des ménages prévue par l'IWEPS) ;

2.7. Thématique 7 : Transition énergétique

Au vu des enjeux climatiques actuels et des objectifs de l'Union européenne définis pour 2030, il devient nécessaire d'entamer, à tous les niveaux de pouvoir, des actions en faveur d'une réduction de l'empreinte carbone. Avec un potentiel éolien important et une réelle opportunité d'installation de panneaux photovoltaïques, le potentiel de production locale renouvelable est très diversifié. De plus, l'isolation du bâti ancien, très présent dans la Commune, est un levier important dans la réduction de la consommation en chauffage et donc, de l'empreinte carbone.

En outre, de plus en plus de projets de production d'énergie en Wallonie sont initiés et développés par des porteurs locaux (citoyens, agriculteurs, collectivités, entreprises, ...) aussi bien dans l'éolien, la biomasse, le solaire, que l'hydraulique. Ces initiatives témoignent d'un engouement pour ce type de filière et disposent de plus en plus d'une expérience et d'une crédibilité qui leur permettent de pouvoir être dupliquées.

Enfin, des points d'amélioration pour les modes de transports bas carbone ont été identifiés. Ces évolutions permettraient d'encourager l'utilisation de transports ayant une plus faible empreinte carbone, promouvant ainsi la sobriété énergétique dans la Commune.

L'objectif est donc d'identifier quelles sources d'énergie pourraient être les plus valorisantes à développer à Villers-la-Ville, selon quelles filières et avec quels moyens opérationnels. Il s'agira également de soutenir les projets déjà existants afin d'en assurer leur pérennité.

2.7.1. Objectif 7.1 : Assurer la transition énergétique de la Commune et améliorer l'efficacité énergétique

La Commune de Villers-la-Ville s'engage dans une transition énergétique, avec déjà la présence d'un parc éolien et l'installation de panneaux photovoltaïques sur plusieurs bâtiments communaux (actuellement en cours pour l'ensemble des bâtiments). Toutefois, des améliorations sont envisageables, notamment en ce qui concerne la localisation des éoliennes pour minimiser leur impact sur la santé, le paysage et la biodiversité. Des projets sont également en cours pour installer des panneaux solaires supplémentaires sur le site de l'ancienne décharge de Mellery, en plus des 20 panneaux présents depuis 2015. Parallèlement, des initiatives de production d'énergies renouvelables citoyennes se développent dans le monde (éolien, hydroélectrique, biomasse, solaire, etc.) et récemment à Villers-la-Ville avec une unité de biométhanisation à la ferme du Petit Mont. L'objectif est donc de favoriser une augmentation de la production d'énergie renouvelable sur le territoire communal, tout en travaillant à l'amélioration des réseaux locaux de distribution de cette énergie. Cela impliquera l'évaluation et le développement de projets tels que la cogénération biomasse et les microcentrales hydroélectriques.

Parallèlement, la crise énergétique récente a montré la nécessité d'adopter une plus grande sobriété énergétique sur l'ensemble du territoire. Cela concerne à la fois les habitudes liées à la consommation de l'énergie (horaire d'éclairage public, température du chauffage en hiver, réduction des déplacements, changement des modes de déplacement...) mais aussi la diminution des pertes calorifiques dans les bâtiments, particulièrement les plus anciens, ainsi que l'utilisation de matériel moins énergivore (l'éclairage public de la Commune est d'ailleurs remplacé par des LED depuis quelques années).

Effets multiplicateurs attendus :

- réduction de la consommation d'énergie ;
- développement des énergies renouvelables sur la Commune ;
- réduction de la participation de la Commune aux émissions de gaz à effet de serre ;
- réduction des coûts de l'énergie ;
- revalorisation du potentiel hydro-énergétique ;
- valorisation des déchets issus de l'agriculture ;
- développement de filières énergétiques en économie circulaire ;
- lancement d'une dynamique citoyenne autour du climat.

Listing de projets du PCDR qui permettront d'avoir directement un impact sur la réalisation de l'objectif de la stratégie de développement :

- FP 1.2 - Création d'une maison multiservices à Sart-Dames-Avelines en rénovant, réaménageant ou reconstruisant la salle et l'ancien bâtiment communal
- FP 1.3 - Elaboration d'un Schéma de Développement communal (SDC)
- FP 1.5 - Création d'une Maison Multiservices et de ses abords dans le Bâtiment Jules Tarlier à Villers-la-Ville
- FP 1.6 - Développer et coordonner des actions en faveur de la diminution des déchets et leur revalorisation
- FP 3.2 - Créer une structure de facilitation des mesures en vue d'une utilisation rationnelle de l'énergie et accroître l'efficacité énergétique des bâtiments communaux
- FP 3.5 - Planter des installations de production d'énergie locale et durable
- FP 3.13 - Création d'une Maison de village et de ses abords à Tilly

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- évolution du nombre de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (croissance de 30 % en 10 ans) ;
- évolution de la consommation énergétique (électricité, mazout, ...) moyenne d'un habitant sur la Commune (5 % de diminution par an) ;
- réduction de la consommation communale totale d'électricité (diminution de 10 % de la consommation électrique) ;
- production d'énergie locale durable (augmentation de la part des énergies renouvelables à minimum 25 %).

2.8. Thématique 8 : Économie

Cette thématique comprend un objectif qui vise au développement d'une activité économique locale adaptée aux caractéristiques du territoire de Villers-la-Ville. Ceci implique notamment le maintien et la création de commerces et de services dans tous les villages afin d'enrayer la disparition de ceux-ci. Cette offre en commerces peut notamment passer par des commerces ambulants et par la promotion des produits locaux issus des initiatives existantes de types ventes à la ferme, épicerie locale, épicoeur.... Dans cette optique, la diversification de l'agriculture est également un levier permettant à la fois de répondre à une demande pour des produits locaux et de qualité, ainsi que de tendre vers un respect de plus en plus accru de l'environnement. Enfin, la localisation de la Commune par rapport aux pôles environnants et le projet de Zone d'Activité Economique sont des atouts sur lesquels Villers-la-Ville peut miser.

2.8.1. Objectif 8.1 : Développer une économie en accord avec les spécificités du territoire et des synergies avec les territoires/pôles voisins

Villers-la-Ville devra s'engager dans le développement économique en accord avec les spécificités du territoire et des synergies avec les territoires/pôles voisins. Située à moins de 20 km de Charleroi, Nivelles et Ottignies-Louvain-la-Neuve, la Commune affiche un ratio d'emplois intérieur faible, avec une tendance des résidents à travailler dans les Communes voisines. Cependant, cette proximité

présente des opportunités. En effet, la Commune peut tirer profit de la forte demande touristique générée par la proximité à ces Communes densément peuplées, renforçant ainsi son pôle touristique à l'échelle régionale. De plus, le projet de Zone d'Activité Economique à Marbais pourrait non seulement attirer des travailleurs d'autres Communes, mais aussi offrir des possibilités d'emploi aux habitants locaux. Le développement du secteur touristique, en particulier du « tourisme vert », permettra de capter des revenus externes, d'augmenter les opportunités d'emploi et de dynamiser l'économie locale.

Le commerce et l'horeca local sont également au cœur des préoccupations. La transition vers une économie de plus en plus numérisée entraîne une tendance à la disparition des services en personne et des magasins physiques, accentuée notamment par la crise du Covid-19. Des secteurs tels que les banques, les bureaux de poste, ainsi que les pharmacies, les médiathèques, les bibliothèques et les mutuelles réduisent ou éliminent progressivement leurs services en personne au profit de services en ligne (tendance générale, pas forcément propre à la Commune). Lorsque des services en personne sont encore proposés, ils sont souvent regroupés dans des centres sectoriels importants ou déplacés vers de grandes villes ou des centres commerciaux majeurs. Il est donc crucial de maintenir les commerces et services là où ils sont déjà présents, tout en créant de nouveaux là où la demande se manifeste. Encourager ces commerces et services de proximité contribue également à renforcer l'attrait des villages. Par ailleurs, le dynamisme du commerce ambulant, en expansion sur les marchés dans toute la Wallonie, représente une piste à explorer pour diversifier les produits et les services, en s'adaptant aux besoins locaux.

Du point de vue de l'agriculture, Villers-la-Ville bénéficie d'une remarquable diversité de sols, permettant une diversification des activités agricoles. Cette diversification offre l'opportunité d'adopter des pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement, réduisant ainsi la pression sur les ressources en eau et la biodiversité locale. De plus, dans le cadre de cette stratégie, d'autres objectifs soulignent l'importance du patrimoine naturel et paysager pour l'attrait résidentiel des villages et le potentiel touristique de la Commune. La réalisation de ces objectifs nécessite une transition vers des pratiques agricoles moins industrielles et davantage axées sur le respect de l'environnement. Dans cette perspective, il est essentiel de soutenir et de promouvoir la diversification des activités agricoles en identifiant les moyens les plus adaptés pour appuyer les actuels porteurs de projets, tout en lançant de nouvelles filières agricoles qui ne sont pas encore établies sur le territoire. Le renforcement du dialogue entre les agriculteurs et les résidents est indispensable pour la réussite de cette démarche ambitieuse.

Dans cette perspective, l'objectif est de développer une économie en accord avec les spécificités du territoire et des synergies avec les territoires/pôles voisins, tout en renforçant le commerce et l'horeca local, ainsi qu'en soutenant l'agriculture locale et sa diversification comme levier de création d'emplois. Cette approche vise à promouvoir le développement durable de la Commune et à renforcer son économie de manière globale.

Effets multiplicateurs attendus :

- création d'emplois locaux ;
- stimulation de l'entrepreneuriat local ;
- valorisation/promotion de l'activité agricole en circuit-court ;
- renforcement du dialogue agriculteurs-citoyens ;
- amélioration du maillage écologique ;
- permettre aux artisans et agriculteurs d'être payés au prix juste.

Listing de projets du PCDR qui permettront d'avoir directement un impact sur la réalisation de l'objectif de la stratégie de développement :

- FP 2.2 - Promotion de l'HORECA dans les villages avec valorisation des produits locaux, soutien à ceux déjà installés ainsi qu'à l'installation de nouveaux
- FP 2.9 – Renforcer les liens et le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens – Soutenir et valoriser les agriculteurs villersois
- FP 3.4 - Créer un lieu polyvalent pour accueillir un marché couvert des artisans
- FP 3.11 - Création d'un Tiers Lieu Rural dans la Ferme de l'Abbaye

- FP 3.12 - Créer un lieu de développement d'activités économiques proches des centres de village – Atelier rural et centre de services

Modalités d'évaluation (indicateurs) :

- évolution du nombre de produits locaux (croissance annuelle de 5 %) ;
- évolution du nombre d'agriculteurs (inversion de la courbe de décroissance d'ici 2030) ;
- nombre de tiers lieu (1 nouveau à l'issue du PCDR) ;
- renforcement d'actions et d'événements en vue de favoriser le dialogue entre les agriculteurs et les citoyens (enquête avec 80 % de satisfaction).

3. ÉVALUATION AU REGARD DES PRINCIPES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Introduction

3.1.1. Définition du développement durable

a. Cadre international

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ».

(Rapport Brundtland, 1987)

Cinq principes incontournables ont été définis lors de la Déclaration de Rio de 1992, deuxième grand sommet de la terre, afin d'orienter les actions des politiques de développement durable :

- ✓ **Intégration horizontale** : les dimensions économiques, environnementales et sociales de toutes questions de société doivent être prises en compte simultanément ;
- ✓ **Intégration verticale** : la cohérence entre les politiques menées aux différents niveaux de gouvernance ainsi que la solidarité internationale doivent être assurées ;
- ✓ **Équité intragénérationnelle** : les risques de pauvreté, les inégalités et toutes les formes de discrimination en termes de droits fondamentaux doivent recevoir une attention particulière ;
- ✓ **Équité intergénérationnelle** : la solidarité dans le temps doit être recherchée, en tenant compte des besoins des générations futures et de la capacité des ressources naturelles à se régénérer ;
- ✓ **Participation** : l'ensemble des acteurs (pouvoirs publics, société civile, citoyens...) doivent être mobilisés.

b. Cadre européen

Le Conseil européen de Göteborg en 2001 a adopté une stratégie européenne pour le développement durable. Cette stratégie a été revue en 2006, pour une période de cinq ans.

Cette stratégie européenne se focalise sur sept défis principaux : changement climatique, transport durable, consommation et production durables, conservation et gestion des ressources naturelles, santé publique, inclusion sociale, démographie, migration et lutte contre la pauvreté dans le monde.

c. Cadre légal wallon

« Le développement durable est un développement qui a pour objectif l'amélioration continue de la qualité de vie et du bien-être humains, tant localement que globalement, et qui garantit la capacité de répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations à venir à satisfaire les leurs. Sa réalisation implique la prise en compte du taux de renouvellement des ressources naturelles et du maintien de la biodiversité. Elle implique également de continuer un processus de transition qui mobilise les acteurs sociétaux et les fonctions sociales, économique et culturelle, en vue d'assurer un usage optimal de tous les types de ressources immatérielles, humaines, naturelles et financières et une réduction continue du prélèvement des ressources non renouvelables »

(Décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable, article 2)

En Wallonie le développement durable s'articule autour des 5 principes incontournables définis lors de la Déclaration de Rio en 1992 mais aussi autour de 3 piliers :

Piliers du développement durable :

- ✓ Le social
- ✓ L'économique
- ✓ L'écologique

3.2. Stratégie Wallonne de Développement Durable

3.2.1. Première Stratégie Wallonne de Développement Durable

La première SWDD a été adoptée définitivement le 17 octobre 2013. La stratégie wallonne de développement durable est définie par l'article 2 du décret du 27 juin 2013 comme « un document d'orientation et d'actions visant à encourager l'initiative et à la cohérence en matière de développement durable dans les politiques publiques de la Région wallonne, qui est élaboré conformément aux principes directeurs visés à l'article 4 »⁵ :

« a) le **principe d'efficience** selon lequel les ressources à disposition doivent être utilisées le plus efficacement possible, en veillant à ce que chaque unité de ressource apporte la plus grande contribution possible au bien-être humain, afin également d'économiser les ressources naturelles non renouvelables et d'en faire profiter le plus grand nombre, et

b) le **principe de résilience**, selon lequel l'organisation sociale doit être la plus résistante possible aux crises environnementales, sociales ou économiques, pour pouvoir continuer à satisfaire les besoins collectifs, grâce à une approche transversale et mobilisatrice, et

c) le **principe de suffisance**, selon lequel la consommation de biens et de services doit viser un niveau optimal de bien-être moral et physique, en tenant compte de la priorité qui doit être donnée à la satisfaction des besoins essentiels des plus démunis. »⁶

3.2.2. La deuxième Stratégie Wallonne de Développement Durable

Le 7 juillet 2016, le Gouvernement wallon a adopté la deuxième stratégie wallonne de développement durable. L'élaboration de cette stratégie a fait l'objet d'une large consultation. Outre l'avis d'organes consultatifs officiels et reconnus, le projet de texte a été soumis à une consultation populaire entre le 23 février et le 1er mai 2016. Ce document s'appuie également sur le décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013 et donc sur les mêmes principes directeurs d'efficience, de résilience et de suffisance que la première SWDD.

Cette deuxième version du SWDD se différencie de la première par l'intégration des 17 Objectifs de développement durable adoptés au sein des Nations Unies en septembre 2015.

En vertu du décret relatif à la stratégie wallonne de développement durable du 27 juin 2013, cette deuxième stratégie comprend (Art. 5 1° du décret) :

- **Une vision à long terme** « décrivant l'avenir souhaité pour la Wallonie au premier chapitre. Cette vision se détache de la situation actuelle de la Wallonie pour définir une situation idéale constituée d'un ensemble d'objectifs à long terme. En tant que projet mobilisateur, elle donne une direction à l'ensemble des acteurs wallons afin de poursuivre la transition de la Wallonie vers un développement durable » (Source : Deuxième SWDD) ;
- **Un diagnostic des acquis et faiblesses de la Région** « en matière de développement durable dans le deuxième chapitre. Le diagnostic, contrairement à la vision, décrit la situation

⁵ Art. 2, §2 du décret du 27 juin 2013

⁶ Art 4 du décret du 27 juin 2013

actuelle de la Wallonie. Il est basé sur l'analyse d'un ensemble d'indicateurs qui permet d'évaluer les avancées de la Wallonie en la matière » (Source : Deuxième SWDD)

- **Des objectifs intermédiaires**, « à court et moyen terme, qui jalonnent le chemin vers la vision à long terme de développement durable. Ces objectifs font l'objet de la troisième partie de la stratégie. Vu l'agenda multilatéral récent, les objectifs de développement durable à atteindre à l'horizon 2030 constituent ces objectifs intermédiaires » (Source : Deuxième SWDD). **Ces objectifs s'appuient sur les 17 Objectifs de développement durable** adoptés au sein des Nations Unies en septembre 2015.
- **Un plan d'actions** « qui comprend des mesures concrètes devant contribuer à la réalisation de certains de ces objectifs. Ce plan est en effet ciblé sur certaines thématiques définies par le Gouvernement comme les lignes politiques prioritaires de cette stratégie, et vient ainsi compléter d'autres plans d'actions existants et à venir » (Source : Deuxième SWDD).

La vision à long terme s'articule autour de 3 axes de développement durable :

- Ici - Vivre en 2050 en Wallonie
- Ailleurs - Vivre en 2050 dans le monde
- À l'avenir - Vivre au-delà de 2050

Le premier axe **Ici-Vivre en 2050** en Wallonie est celui dans lequel un PCDR s'inscrit le plus étant donné son échelle d'action (échelle communale). Il présente comme volonté pour la Wallonie d'offrir ou de permettre à chaque citoyen :

- d'avoir un environnement sain et de qualité ;
- d'avoir le meilleur état de santé possible ;
- d'avoir une alimentation suffisante, saine, de bonne qualité nutritionnelle et diversifiée ;
- d'avoir accès à un logement de qualité, adapté à ses besoins, à ses aspirations et à sa situation, à un prix convenable ;
- d'avoir un accès à un enseignement, à tous les niveaux et à une formation durant toutes les étapes de la vie et de sa carrière professionnelle ;
- d'accéder à un emploi de qualité et des conditions de travail optimales, notamment en respectant un équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- d'avoir un niveau de vie suffisant pour répondre à ses besoins essentiels et bénéficier d'une protection sociale ;
- d'avoir accès aux biens et services lui permettant de mener une vie conforme à la dignité humaine et d'améliorer sa qualité de vie et en particulier, l'accessibilité, tant matérielle que financière, aux services en énergie et en eau ;
- d'avoir des possibilités de mobilité présentant des conditions maximales de sécurité avec une priorité aux modes de transport doux, au covoiturage et aux transports en commun ;
- d'avoir une vie en société où le niveau des inégalités sera faible dans tous les domaines.

Les objectifs à court et moyen terme s'articulent quant à eux autour de 5 catégories dans lesquels les objectifs cibles sont présentés dans le tableau suivant :

Humanité	❖ ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde ❖ ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge ❖ ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ❖ ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles ❖ ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
Planète	❖ ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable ❖ ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ❖ ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ❖ ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable ❖ ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
Prosperité	❖ ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ❖ ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous ❖ ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation ❖ ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables ❖ ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
Paix	❖ ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
Partenariat	❖ ODD 17 : Renforcer les moyens du Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

3.3. Évaluation de la stratégie du PCDR

3.3.1. En regard des principes directeurs définis à l'article 4 du décret du 27 juin 2013

Principes directeurs	Évaluation de la Stratégie du PCDR
Efficienc	Le terme de « ressource » a été considéré tant du point de vue naturel que du point de vue humain et bâti. L'efficacité de la stratégie est particulièrement abordée dans les trois premiers défis encourageant l'optimisation et la valorisation des ressources naturelles (tourisme, qualité environnementale, diversification agricole, circuits-courts), humaines (producteurs/artisans/créateurs locaux, associations, commerces et services) et bâties (parc de logements, lieux de rencontre et infrastructures diverses). Les objectifs associés sont très variables mais toujours axés sur l'optimisation de l'existant plutôt que sur la surcréation à profusion. Au niveau de l'alimentation et de l'agriculture, la richesse locale et les ressources alimentaires doivent être mieux utilisées. Au niveau humain, les réseaux existent mais doivent être renforcés. Au niveau bâti, les ressources sont nombreuses mais peuvent nécessiter une remise à neuf ou des modifications destinées à les adapter à de nouvelles utilisations.
Résilience	Le recours au local (productions, artisans, etc.) doit permettre d'améliorer la résilience et la capacité à faire face aux aléas économiques et environnementaux, en développant des systèmes alternatifs. La mise en réseau des ressources humaines constitue aussi l'une des bases de la résilience dans le cadre de cette stratégie, qu'il s'agisse de relations sociales (intergénérationnel, entraide) ou économiques. Ces systèmes et mises en réseau peuvent se complexifier et se développer jusqu'à assurer un développement économique local et la constitution d'un réseau de solidarité très étendu. In fine, la Commune réduira sa dépendance vis-à-vis des ressources extérieures à son territoire et maximisera sa capacité à pouvoir compter sur ses propres ressources, quelles qu'elles soient. En matière de mobilité, le développement de modes de transport plus durables (marche, vélo, transition des énergies fossiles) est bien entendu synonyme de plus grande résilience face aux risques climatiques et à la question de l'approvisionnement énergétique.
Suffisance	Le principe de suffisance se traduit dans un premier temps par tous les objectifs axés sur le renforcement de l'offre en logements, services, commerces, lieux de vie accueillants et qualitatifs. Tous les éléments qui contribuent à la création d'un cadre de vie commun de qualité (par exemple, l'aménagement d'espaces verts, de promenades ou de parcs) doivent être pris en compte. Dans un second temps, le principe de suffisance se traduit par tous les objectifs axés sur de nouveaux modes de consommation. Il peut notamment s'agir de tout ce qui a trait à l'alimentation mais aussi à la manière de consommer des services dits quotidiens.

3.3.2. En regard de la démarche durable définie à l'article 2, paragraphe 2 du décret du 11 avril 2014

Éléments prioritaires dans la démarche durable du SWDD tel que définis à l'article 2 paragraphe 2 du décret	Stratégie du PCDR								
	Thématique 1 : Environnement	Thématique 2 : Mobilité douce et alternative	Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine		Thématique 4 : Lien social	Thématique 5 : Accès au logement	Thématique 6 : Diversité des territoires	Thématique 7 : Transition énergétique	Thématique 8 : Économie
	1.1	2.1	3.1	3.2	4.1	5.1	6.1	7.1	8.1
Le souci de préserver les intérêts des générations futures	Tous les axes et objectifs de cette stratégie sont orientés vers la préservation des intérêts des générations à venir. Les avantages découlant de la mise en œuvre du PCDR, notamment sa stratégie et ses fiches projets, profiteront à la fois aux générations présentes et futures. Le PCDR est conçu pour le court, moyen et long terme, avec de nombreux projets prévus sur une période de 10 ans. Ainsi, cette démarche vise à répondre aux besoins actuels tout en anticipant ceux des générations futures. La stratégie intègre des objectifs à portée intergénérationnelle.								
L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité	Les huit thématiques du PCDR qui ont été choisies illustrent parfaitement l'intégration des enjeux du développement durable. C'est une stratégie éclectique visant à l'amélioration de la qualité de vie et à la préservation des intérêts des habitants de Villers-la-Ville en synergie les uns avec les autres.								
La participation la plus large des acteurs	La stratégie du PCDR de Villers-la-Ville touche tous les acteurs du territoire qu'ils soient publics ou privés (exploitants agricoles, citoyens, élus communaux, entreprises et artisans locaux...) et encourage la participation d'autres acteurs au projet de PCDR à l'échelle de la Province et de la Région (institutions wallonnes, gestionnaires des transports en commun, associations environnementales et sportives...).								
La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural	La stratégie du PCDR est construite de manière à traduire les résultats du diagnostic partagé mais également de manière à rester cohérente avec les objectifs repris dans d'autres outils d'aménagement stratégiques communaux. La présentation de cette mise en cohérence fait l'objet de la partie 7.								

La solidarité avec les autres territoires	La stratégie du PCDR propose la mise en place d'une politique de mobilité permettant un lien avec les Communes voisines, via des sentiers entre les villages et un développement du réseau cyclable.
L'évaluation permanente	Le tableau de bord des indicateurs de la stratégie fait l'objet d'une évaluation quinquennale. Les fiches projets du PCDR font également l'objet d'un suivi, en particulier pour les fiches projets du lot 1.

3.3.3. En regard des objectifs à court et moyen terme de la deuxième SWDD

Objectifs du Développement Durable de l'ONU dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030	Stratégie du PCDR								
	Thématique 1 : Environnement	Thématique 2 : Mobilité douce et alternative	Thématique 3 : Tourisme et valorisation du patrimoine		Thématique 4 : Lien social	Thématique 5 : Accès au logement	Thématique 6 : Diversité des territoires	Thématique 7 : Transition énergétique	Thématique 8 : Économie
	1.1	2.1	3.1	3.2	4.1	5.1	6.1	7.1	8.1
ODD1 : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde				X	X	X		X	X
ODD 2 : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	X			X		X	X		X
ODD3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	X	X		X	X	X	X	X	X
ODD4 : Assurer à tous une éducation équitable,	X		X	X	X				

inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie									
ODD5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles				X	X				
ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	X					X			
ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable						X		X	
ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous		X		X			X		X
ODD 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation		X			X	X		X	X
ODD10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre				X	X	X	X	X	X
ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains	X	X	X	X	X	X		X	X

soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables									
ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables	X	X		X			X	X	X
ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	X	X					X	X	
ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable									
ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	X		X			X	X		
ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous					X	X			

ODD 17 : Renforcer les moyens du Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--